

RÉUNION DU 30 JUIN 2017

Date de convocation
23/06/2017

Date d'affichage
23/06/2017

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 07
Votants : 09

L'an **deux mil dix-sept, le trente juin à dix-sept heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Anne GUIHAIRE, Vincent DOUVENOULT, David MARY, Isabelle GUIMONT, Fanny VAAST, Pierrick CHASSARD.

Absents excusés : Fabrice RADIGUE donne pouvoir Sylvain LAUNAY, Christèle BESNIER donne pouvoir à Pierrick CHASSARD.

Absent : Anthony DA SILVA, Lucie LARONCHE, Pierre LE CLERC.

Mme Anne GUIHAIRE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales - Questions et informations diverses.

ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTIONS DES SENATEURS

Vu le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/TA/1717222C du 12 juin 2017 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 fixant le nombre des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé, conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, à savoir : M. Pierrick CHASSARD, Mme Isabelle GUIMONT, Mme Fanny VAAST et Mme Anne GUIHAIRE. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Le conseil municipal a élu pour secrétaire Anne GUIHAIRE.

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin. Le vote se fait sans débat au scrutin secret. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats et en respectant la parité. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Une seule liste « Sylvain LAUNAY » a été présentée au vote et a été élue à la majorité absolue.

3 délégués : Sylvain LAUNAY, Anne GUIHAIRE, Vincent DOUVENOULT

3 suppléants : Isabelle GUIMONT, Fabrice RADIGUE, Lucie LARONCHE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 17 heures 15.

Sylvain LAUNAY

Anne GUIHAIRE

Vincent DOUVENOULT

David MARY

Isabelle GUIMONT

Fanny VAAST

Pierrick CHASSARD